

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber: Le messenger suisse de France
Band: 9 (1963)
Heft: 8

Artikel: Aux Journées des Suisses de l'étranger à St-Moritz les 17 et 18 août
Autor: Duplain, Georges
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-849020>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SUISSE

272 CANDIDATS AU CONCOURS DE GENEVE 1963

Le 25^e concours d'exécution musicale organisé à Genève aura lieu du 21 septembre au 5 octobre 1963 ; 272 candidats, dont 107 femmes et 165 hommes, de 38 pays se sont inscrits : pour le chant, 73 (40 femmes, 33 hommes), pour le piano, 95 (50 femmes, 45 hommes), pour le violon, 27 (8 femmes, 19 hommes), pour le hautbois, 41 (5 femmes, 36 hommes) et pour la clarinette, 36 (4 femmes, 32 hommes).

Les nationalités se répartissent ainsi : France 67, Italie 30, Allemagne 25, Suisse 24, U.S.A. 21, Angleterre 10, Autriche 8, Japon et Pays-Bas chacun 7, Argentine, Espagne et Hongrie chacun 6, Belgique, Bulgarie, Canada, Pologne et Tchécoslovaquie chacun 4, Australie et Brésil chacun 3, Grèce, Israël, Liban, Roumanie, Suède et Yougoslavie chacun 2, Afrique du Sud, Chine, Colombie, Danemark, Indonésie, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Philippines, Portugal, San Marino, Turquie et Venezuela chacun 1 ; 4 candidats sont apatrides.

Les morceaux imposés ont été composés par MM. Peter Mieg (Lenzbourg) pour le hautbois et Henri Gagnebin (Genève) pour la clarinette. Le concert final des lauréats, avec l'Orchestre de la Suisse romande sous la direction de M. Jean Meylan, aura lieu le samedi 5 octobre au soir. Il sera radiodiffusé par la plupart des émetteurs européens, comme soirée d'ouverture de la « Semaine mondiale » de la Radio. Les lauréats se présenteront également à Bâle et à Mulhouse ainsi qu'à la Télévision suisse. Les Jeunesses musicales de Suisse organiseront une tournée de neuf concerts pour un (ou une) des lauréats.

LILLE

LE 1^{er} AOÛT A LILLE

Le 1^{er} août, à Lille, se célèbre traditionnellement en deux temps : le samedi soir qui précède la date historique, le Club suisse réunit les compatriotes de la région lilloise que les vacances n'ont pas dispersés ; cette année, les « présents » ont particulièrement tenu à l'être, du fait que la réunion coïncidait,

à peu de chose près, avec l'entrée officielle en fonctions de M. le Consul André Joseph. Cet événement fut chaleureusement applaudi, et M. Tremp, son successeur à la tête du Club, traduisit la satisfaction générale éveillée par cette nomination chez tous ceux qui avaient déjà apprécié le dynamisme et le dévouement de M. Joseph alors qu'il dirigeait les destinées du Club ; il lui céda la parole pour l'allocution traditionnelle, écoutée avec la plus grande attention. Celle-ci devait évoquer, avec vigueur et émotion, le 1^{er} août au pays, tel qu'il est fêté dans la sérénité du soir, et se termina, après la lecture des premiers paragraphes du Pacte, sur quelques réflexions suggérées par ce texte.

Des chants et des fleurs, d'une part, un intermède gustatif très apprécié de l'autre, précédèrent la présentation sur l'écran de nos plus belles montagnes, et de leurs habitants : chamois, bouquetins, marmottes.

Le 1^{er} août au soir, M. le Consul et Madame André Joseph avaient invité à un cocktail officiel les

personnalités françaises, le Corps consulaire, ainsi que leurs compatriotes du Club suisse. A voir la nombreuse assistance qui se pressait autour d'eux, ils purent constater que les vacances, pour beaucoup, étaient encore à venir, ou déjà révolues...

Devant ses invités attentifs, M. Joseph retraça la signification très particulière de cet anniversaire historique, y rattachant la notion toujours vivante du fédéralisme suisse ; il s'étendit ensuite plus longuement sur le sens de notre neutralité, ses caractères, ses obligations, et, en guise de conclusion, laissa entrevoir que ces concepts n'étaient pas forcément hors d'usage dans notre monde moderne.

En l'absence de M. le Préfet du Nord, M. Bourgin, Secrétaire général de la Préfecture, après des félicitations à l'égard de notre nouveau Consul, évoqua en quelques mots la signification de la Suisse, et, comme l'avait fait M. Joseph, porta un toast à l'adresse du pays voisin et ami ainsi que de son Président.

Août 1963.

(Suite de la page 4)

trioties du dehors à ceux des problèmes nationaux qui les touchent sans pourtant les concerner directement.

Pourquoi ne chercherait-on pas sérieusement à assurer aux Suisses de l'étranger une ou deux voix au Conseil des Etats ? Leur « parlement » qui se réunit en Suisse chaque année, pour le congrès, dont nous avons rendu compte, pourrait procéder à une élection qui ne poserait pas de problèmes sur le plan international, et l'on aurait ainsi fait un geste à l'intention de « la cinquième Suisse ». Une modification constitutionnelle serait nécessaire, mais on voit mal quelles difficultés graves elle pourrait provoquer.

En revanche, il est évident que la revendication des Suisses de France de « créer, dans tous les pays où se trouve une colonie suisse, une association à compétence législative reconnue par les membres de la colonie et par les autorités suisses » pose des problèmes de droit

international et de souveraineté beaucoup trop graves. A l'heure où la Suisse a toute raison d'éviter qu'une activité politique se manifeste chez les centaines de milliers de travailleurs étrangers qu'elle reçoit, elle ne saurait revendiquer le droit pour ses ressortissants de créer des groupes politiques dans d'autres pays. Là, nos compatriotes du dehors doivent voir eux-mêmes où le bien commun du pays commence à primer leurs revendications. Ils le comprendront d'autant mieux qu'on aura fait en Suisse un effort plus réel pour leur donner satisfaction dans toute la mesure de ce qui est vraiment possible. Cette mesure est loin d'être atteinte. C'est pourquoi il est juste et nécessaire qu'on ne s'endorme pas à Berne, jusqu'aux journées 1964, mais qu'on fasse vraiment tout ce que l'on peut pour satisfaire la volonté de ceux qui veulent être et rester Suisses au-delà de nos frontières.

Georges DUPLAIN.

(La Gazette de Lausanne).

AUX JOURNÉES DES SUISSES DE L'ÉTRANGER A St-MORITZ LES 17 ET 18 AOÛT

LES SUISSES DE L'ÉTRANGER ET L'AVENIR DU PAYS

Selon la coutume, les Suisses de l'étranger ont tenu leurs assises annuelles au pays. Ils se sont réunis à St-Moritz, et nous sommes heureux de leur avoir souhaité une très cordiale bienvenue chez eux...

On répète en toutes circonstances que notre petit pays ne peut plus se permettre de gaspiller ses forces vives, qu'il faut utiliser au maximum l'intelligence et les capacités de tous les Suisses. Cette constatation ne vaut pas seulement pour l'accès aux études ou pour le développement de la formation professionnelle : elle s'impose davantage encore à l'égard de ces milliers de Suisses de l'étranger qui ne demandent qu'à être utiles à leur pays, et qui sont bien souvent en situation de lui rendre de précieux services.

M. Gerhard Schürch, président de la Commission des Suisses de l'étranger de la Nouvelle société helvétique, relevait récemment que l'œuvre entreprise depuis un demi-siècle par cette institution ne cesse d'évoluer. Pendant des années, l'on a cherché surtout à maintenir des liens sentimentaux, à garder le contact avec nos compatriotes du dehors par une action s'exerçant de la Suisse à leur intention. Le moment est venu d'intensifier les échanges, d'associer davantage les Suisses de l'étranger à la gestion de leur patrie, de les mettre en mesure d'exercer, eux aussi, une action sur leurs compatriotes au pays.

Cette évolution nécessaire n'est pas très aisée. Lorsqu'on parle des « Suisses de l'étranger », on se représente un groupe plus ou moins cohérent. La réalité est fort différente. De par leur origine, leur activité, leur mentalité même, les Suisses de l'étranger ne forment pas un tout, mais une mosaïque extrêmement lâche. En fait l'apport qu'on souhaite d'eux ne peut guère être le fait

d'une Communauté cohérente. Il sera surtout celui de personnalités, de groupes locaux ou régionaux. Cela ne diminue en rien sa valeur, ni la nécessité d'intensifier ce double courant entre la mère-patrie et ses enfants expatriés.

Cette évolution se marque dans le désir croissant des Suisses de l'étranger de jouir des mêmes droits que leurs compatriotes restés au pays, dans leurs réactions très vives contre toute inégalité discriminatoire. Les solutions juridiques ne sont pas toujours aisées à trouver, l'étude de l'article constitutionnel concernant les Suisses de l'étranger n'avance que lentement, et c'est dommage, en un moment où notre pays doit pouvoir compter sur tous ses ressortissants, et où il convient donc de laisser s'exprimer le plus largement possible la voix de ceux qui veulent demeurer Suisses, si l'on veut que cette volonté filiale subsiste et s'épanouisse toujours davantage.

Nos compatriotes de l'étranger ont choisi comme thème de délibérations leur rôle dans la défense et la prise de conscience de la Suisse au sein du monde actuel. Cette participation de tous les Suisses, où qu'ils vivent, à l'épanouissement de la patrie est une nécessité impérieuse. Tout doit être mis en œuvre pour la faciliter et l'encourager. En Suisse et dans le monde, il n'y aura jamais trop de Suisses de bonne volonté pour construire la Suisse de demain.



LA VOLONTÉ D'ÊTRE SUISSE

La plupart des nations se sont constituées autour d'une dynastie, ou selon une unité de langue ou de confession, parfois longuement forgée. Respectueuse des diversités de ses éléments constitutifs, la Confédération suisse ne s'est créée que par la volonté des can-

tons. Nos confédérés alémaniques expriment cela par un terme éloquent : la Suisse est un « Wilensstadt », un Etat fondé sur la volonté des communautés et des citoyens qui le constituent. Et si cette réalité leur est plus proche qu'à nous, c'est que, par la force de l'histoire, cette volonté s'est manifestée bien plus tôt de ce côté-là de la Sarine que de celui-ci.

M. Spühler ayant évoqué, devant les gymnastes suisses, cet acte de volonté constant qui caractérise notre Confédération, les Suisses de France l'ont pris au mot. « Nous aussi, nous voulons être Suisses, par conséquent nous avons le droit de l'être, et nous réclamons une formule qui nous assure une participation aux affaires helvétiques », ont-ils dit en substance par la voix de leur représentant aux journées 1963 des Suisses de l'étranger. Nous avons fait à cette déclaration un très large écho. D'abord parce que cette volonté est aussi précieuse que sympathique, ensuite parce qu'il nous paraît juste et nécessaire de lui trouver un moyen de se manifester davantage dans le monde et dans la Suisse d'aujourd'hui. On a beaucoup trop tergiversé à ce sujet, et nous comprenons que nombre de nos compatriotes du dehors s'en irritent.

En un temps où l'on consulte à tour de bras non seulement les cantons et les partis, porteurs naturels de la volonté politique, mais les associations économiques et les spécialistes de tout ordre, il ne devrait pas être difficile d'associer mieux les colonies suisses à l'étranger qui le désirent à certains travaux préparatoires. Il s'agirait là d'une participation d'un autre ordre que celle assurée par les consultations dont est l'objet le secrétariat des Suisses de l'étranger sur les problèmes concernant ces derniers. Il vaudrait la peine d'intéresser nos compa-

(Suite page 3).